

SEANCE	25 Septembre 2009 2009 CG-3-2346/2347/ 2349
Cabinet du Président	Coopération internationale

3 délibérations relatives à la coopération décentralisée sont à l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2009.

ADHESION DU DEPARTEMENT A CITES UNIES FRANCE

Cités Unies France (CUF) est une association loi de 1901 dont l'objet est de **promouvoir la coopération décentralisée** auprès des collectivités locales françaises et de leur population.

Créée en 1975, elle compte aujourd'hui environ 500 membres-adhérents.

Statutairement, ne peuvent être membres que les communes, les départements, les régions et les groupements de collectivités locales.

➤ *Les deux-tiers des régions, plus d'un quart des départements et la majorité des villes importantes sont adhérentes.*

En adhérant à Cités Unies France, le Département des Yvelines :

- contribue au fonctionnement de l'association et à sa mission générale de promotion de la coopération décentralisée en France et des collectivités françaises à l'international ;
- participe aux instances, groupes de travail, ateliers et conférences organisées par CUF sur la coopération décentralisée des collectivités locales ;
- s'associe aux messages portés par CUF sur le plan international, et notamment sur la spécificité de la contribution au développement des collectivités françaises.

➤ **Cotisation annuelle** d'adhésion de 13 500 € (décote de 50% la 1^{ère} année, soit **6 750 € en 2009**).

PARTENARIAT DE L'IFSY (Institut de formation sociale des Yvelines) AU TOGO

➤ **Objet :** favoriser les échanges pédagogiques entre l'Institut de formation sociale des Yvelines et l'Ecole nationale de formation sociale de Lomé au Togo.

En 2008, le Département des Yvelines a conclu au profit de l'IFSY une convention prévoyant l'organisation d'échanges pédagogiques avec l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. Cette expérience a été jugée extrêmement formatrice.

En 2009, **l'IFSY reproduit cette expérience avec l'Ecole de formation sociale de Lomé**. Six étudiants ont été accueillis sur place.

La convention porte sur les principes de la coopération entre l'IFSY et l'Ecole nationale de formation sociale de Lomé

Une partie des frais de stage est directement supportée par les étudiants de l'IFSY.

Chaque stage revient à environ 1 400 euros. Une bourse de 550 euros serait accordée par l'IFSY à chacun des huit étudiants concernés, soit un montant total de 4 400 euros.

En 2009, 6 000 euros avaient été inscrits par l'IFSY.

Pour les années à venir, cette somme sera répartie entre les actions au Togo et au Bénin.

➤ **A noter :** le budget départemental annexe de l'IFSY intégrera désormais un volet spécifique sur les actions de coopération internationale.

DON DE DEUX AMBULANCES PAR LE SDIS78

➤ **Objet :** don de deux ambulances du SDIS au Togo et au Sénégal, dans le cadre d'accords de coopération décentralisée signés avec ces pays. Les véhicules sont destinés à l'hôpital de Blitta (au Togo) et au centre de santé de Bodé Lao (au Sénégal).